

### LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

ON DEMANDE D'ACCORDER DES CRÉDITS D'URGENCE—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gus Mitges (Grey-Simcoe):** Madame le Président, d'après les déclarations de la Société du crédit agricole, son budget pour les prêts destinés aux agriculteurs admissibles est épuisé et elle ne peut plus ni accepter de nouvelles demandes ni dépouiller celles qu'elle a déjà entre les mains. Par conséquent, bien des agriculteurs qui comptent sur les prêts de la société pour demeurer solvables vont faire faillite. Aussi, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le gouvernement fasse immédiatement le nécessaire pour accorder d'urgence des crédits à la Société du crédit agricole pour éviter d'autres faillites chez les agriculteurs, sans quoi il risque d'y avoir 3,000 faillites d'ici le printemps.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LA SANTÉ

LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT AU CHAPITRE DES SOINS  
DE SANTÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Madame le Président, je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer):

Que la Chambre demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de renoncer à préconiser avec insistance des politiques qui risquent de coûter cher aux contribuables et d'opter en faveur de programmes médicaux aussi efficaces mais moins onéreux. Les soins à domicile sont moins coûteux que les soins hospitaliers et toute politique raisonnable doit tenir compte de cette réalité et d'autres faits analogues.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LA PETITE ENTREPRISE

LA RÉDUCTION DU TRAITEMENT DU MINISTRE—RECOURS À  
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Ron Huntington (Capilano):** Madame le Président, trois ans se sont écoulés depuis qu'on a entrepris d'examiner le financement des petites entreprises et aucun rapport n'est encore paru. Le ministre d'État chargé des Petites entreprises (M. Lapointe) a commandé deux autres études. La première s'intitule «Les petites entreprises et la politique macro-économique du gouvernement fédéral», et la deuxième, le croirez-vous, porte sur les caractéristiques de la petite entreprise florissante. Il est bien évident que ce ministre ne comprend rien à son portefeuille. Étant donné, par ailleurs, que le budget du 12 novembre a réduit à néant les cinq années de travaux et de réalisations du secrétariat à la petite entreprise, je propose, en vertu de l'article 43 du Règlement et appuyé par mon collègue de Cambridge (M. Speyer):

Que l'on reconnaisse à sa juste valeur la compétence du ministre et que son salaire annuel soit réduit à un dollar.

### Article 43 du Règlement

**Des voix:** Superbe.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LE CANADIEN NATIONAL

LE TRANSPORT DE SUBSTANCES CHIMIQUES DANGEREUSES AU  
MANITOBA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Rod Murphy (Churchill):** Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente et importante pour les travailleurs du CN et les habitants du nord du Manitoba. On est en train d'acheminer dans des wagons à ciel ouvert à destination de Lynn Lake, au Manitoba, les déblais recueillis suite à un déversement de produits chimiques à Austin, au Manitoba. Ces wagons sont stationnés sur des voies de garage en deçà des limites de la ville du Pas, au Manitoba, et la présence de ces chargements chimiques fait craindre pour la santé des travailleurs du CN et des habitants de la localité.

Compte tenu du fait que les travailleurs en question n'ont aucunement été mis en garde à propos des déblais dangereux qu'ils acheminent—j'aimerais bien que les députés conservateurs se soucient de la chose—compte tenu, dis-je, du fait que les travailleurs en question n'ont aucunement été mis en garde à propos des déblais dangereux qu'ils acheminent et qu'ils n'ont pas été prévenus de revêtir des vêtements protecteurs, et même si dans un télex précédent, le CN avait promis que les chargements seraient couverts et que les travailleurs recevraient l'équipement nécessaire à leur protection, je propose, avec l'appui du député de Dauphin (M. Lewycky):

Qu'on procède immédiatement à une enquête sur cet incident et sur l'ensemble des procédures que le CN a élaborées quant à la façon d'acheminer des produits dangereux, et qu'en outre le ministre du Travail cesse de temporiser et présente immédiatement des modifications à la Partie IV du Code du travail qui a trait à la santé et à la sécurité au travail.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS—RECOURS À  
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, dans le livre bleu de l'an dernier, les paiements de transfert au titre de l'assurance-maladie, des soins hospitaliers et des soins de santé élargis se chiffraient à 4.6 milliards de dollars. Cette année, le gouvernement y consacra 4 milliards. L'an dernier, le budget prévoyait des dépenses de 1.8 milliard au titre de l'enseignement postsecondaire. Cette année, le gouvernement y consacra 1.5 milliard. Par conséquent, appuyé par le représentant de York-Nord (M. Gamble), je propose: